

Autorité  
de la concurrence



**Décision n° 20-DCC-119 du 7 septembre 2020  
relative à la prise de contrôle conjoint du groupe Open par ses  
fondateurs et la société Montefiore Investment**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 10 août 2020, relatif à la prise de contrôle conjoint du groupe Open par ses fondateurs et la société Montefiore Investment, formalisée par une lettre d'intention adressée en date du 9 juin 2020 et par un mémorandum d'entente<sup>1</sup> en date du 22 juillet 2020 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle conjoint du groupe Open, par le biais d'une société créée à cet effet et au moyen d'une offre publique d'achat, par les fondateurs actionnaires du groupe, parmi lesquels Monsieur Laurent Sadoun, qui exerce une activité économique au sens du 2° du I de l'article L. 430-1 du code de commerce, et par la société Montefiore Investment. Les sociétés concernées sont actives dans le secteur des services informatiques. L'opération constitue une concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés au I de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

---

<sup>1</sup> Rectification d'erreur matérielle

## DÉCIDE

**Article unique** : L'opération notifiée sous le numéro 20-137 est autorisée.

La présidente,

Isabelle de Silva

---

© Autorité de la concurrence